MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 12 mars 2018 à 18 heures 30, se tenait à la salle de conférence du bureau municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Nancy Gagné, et les conseillers messieurs Jacques Duchesne, Gaston Noël, Jacques Bélanger, Guillaume Soucy et Gervais Soucy, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne.

Le maire, monsieur Robert Duchesne, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

No. 20180336 L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Robert Duchesne, et accepté à l'unanimité sur propositionde monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Duchesne.

PROJET INTITULÉ ***«RÉFECTION DES SERVICES, RUE DE LA MONTAGNE»*** *(DOSSIER NUMÉRO 17267-1)*

Appel d'offres

No. 20180337

ATTENDU **QUE** le projet intitulé ***«Réfection des services, rue de la Montagne»*** *(Dossier numéro 17267-1)* se doit être réalisé avant la fin de l'exercice financier 2018, puisque qu'une aide financière y est associée dans le cadre du Programme TECQ *(Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec)* ;

ATTENDU **QUE** pour ce faire, un appel d'offres public doit être lancé rapidement afin d'obtenir le meilleur prix possible pour la réalisation de ces dits travaux ;

ATTENDU **QUE** le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, tarde à émettre le certificat d'autorisation requis pour la partie des travaux de la rue de la Montagne *(Secteur Ouest)* en ce qui concerne le rejet des eaux pluviales dans le cours d'eau situé à proximité ;

ATTENDU **QUE** les membres du conseil municipal désirent aller de l'avant avec ce projet, quitte à y apporter certaines modifications, le cas échéant, en ce qui concerne la partie de travaux visant le rejet des eaux pluviales dans le cours d'eau situé à proximité ;

POUR CES **RAISONS**, il est proposé par monsieur Jacques Bélanger, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimitéque le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

9607

1) **MANDATE ET AUTORISE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à procéder au lancement de l'appel d'offres public pour le projet intitulé ***«Réfection des services, rue de la Montagne»*** *(Dossier numéro 17267-1)*, le tout de concert avec l'ingénieur au dossier, monsieur Michel Porlier, de la firme ARPO ;

2) **DEMANDE** à ce que le début des travaux se fasse dès que possible après le 15 juillet 2018, et cela afin de tenir compte et de ne pas nuire aux activités du Festival de la fenaison devant se tenir du 12 au 15 juillet 2018 ;

3) **DEMANDE** à ce que, outre les clauses usuelles et habituelles pour un tel appel d'offres, il soit ajouté au devis deux (2) clauses spéciales, soit pour la première que les camions de ***"L'Association nationale des camionneurs artisans i nc. (ANCAI)"*** soient retenus en priorité pour le transport des matériaux requis dans le cadre de ce dit projet, et pour la deuxième que le personnel local disponible et qualifié soit retenu également en priorité pour les travaux manuels requis par ce dit projet.

Établissement d'un passage temporaire permettant demaintenir la circulation automobile locale pour les résidents lors de la réalisation des travaux

No. 20180338

ATTENDU **QUE** lors de la réalisation des travaux pour le projet intitulé ***«Réfection des services, rue de la Montagne»*** *(Dossier numéro 17267-1)*, il est requis qu'un passage temporaire puisse permette de maintenir la circulation automobile locale pour les résidents du secteur concerné par ces dits travaux ;

ATTENDU **QUE** le maire, monsieur Robert Duchesne, après avoir rencontré les propriétaires de terrains concernés par l'établissement de ce passage temporaire, a obtenu un accord de principe à cette fin et qu'il est maintenant le temps de procéder à l'établissement d'ententes écrites pour assurer la bonne marche de ce dit projet ;

ATTENDU **QUE** les terrains concernés par l'établissement de ce passage temporaire permettant de maintenir la circulation automobile locale pour les résidents lors de la réalisation des travaux, doit se faire sur les propriétés suivantes :

–» Lot numéro 4 798 163, appartenant à monsieur Réjean Soucy et madame Thérèse Bernier ;

9608

–» Lot numéro 4 797 606, appartenant à l'entreprise Anicet Proulx inc. dont le président est monsieur Laurent Proulx ;

ATTENDU QUE ce passage temporaire serait établi pour une (1) seule voie de circulation qui se ferait en alternance, le tout sur une largeur maximale de quinze (15) pieds ;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés se sont dits prêts à fournir ce droit de passage temporaire à titre gratuit ;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'établir les ententes à intervenir avec les propriétaires de ces dits terrains de façon officielle et écrite, dûment signées par les parties concernées ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimitéque le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

1) **MANDATE ET AUTORISE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, pour préparer les ententes requises avec les propriétaires concernés par l'établissement d'un passage temporaire permettant de maintenir la circulation automobile locale pour les résidents lors de la réalisation des travaux pour le projet intitulé ***«Réfection des services, rue de la Montagne»*** *(Dossier numéro 17267-1)*, le tout de concert avec l'ingénieur au dossier, monsieur Michel Porlier, de la firme ARPO ;

2) **MANDATE ET AUTORISE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, les ententes requises à cette fin à intervenir avec monsieur Réjean Soucy et madame Thérèse Bernier de même qu'avec l'entreprise Anicet Proulx inc. représentée par sonprésident, monsieur Laurent Proulx, ainsi que tous les documents accessoires requis à cette fin.

PROJET DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET D'AGRANDISSEMENT DU ***"LOCAL DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS"*** DU COMPLEXE MUNICIPAL - MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DE DEMANDED'AIDE FINANCIÈRE

No. 20180339 Il est proposé par monsieur Gaston Noël , appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre de services présentée par madame Louise-Anne Belzile le 12 mars 2018 pour le projet de ***«Réfection,***

amélioration et agrandissement du "Local du Club des 50 ans et plus" du

9609

Complexe municipal - Mandat pour la préparation d'un dossier de demande d'aide financière», et cela telle que cette dite offre fut présentée, et par conséquent octroi le contrat relatif aux services à recevoir dans le cadre de ce dossier au prix de 574,74 $, taxes incluses.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseilde la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le contrat à intervenir avec madame Louise-Anne Belzile, ainsi que tous les documents accessoires requis à cette fin.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20180340 Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité, de fairela levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 19 heures 02.

9610

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

7, rue du Pavillon
Saint-Narcisse-de-Rimouski
(Québec) G0K 1S0

Téléphone : **418 735-2638**
Télécopieur : **418 735-6021**